



## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Environnement  
et du Tourisme

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
**Cessation d'activité sur l'ancien site des Ets SOULE  
AREVA PARAFOUDRES S.A.**  
----

**Commune de BAGNERES-de-BIGORRE**

### **LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES,**

**VU** le Code de l'Environnement, notamment son livre V, titre 1<sup>er</sup> ;

**VU** le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié et complété ;

**VU** le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la législation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment son article 34-1 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2002-177-3 du 26 juin 2002, modifié par l'arrêté n° 2006186-9 du 5 juillet 2002, autorisant la S.A. ALSTOM PARAFOUDRES, dont le siège social est situé 33, avenue du Général Leclerc – 65202 BAGNERES-DE-BIGORRE CEDEX à continuer l'exploitation, à la même adresse, d'une usine de fabrication de varistances et de parafoudres ;

**VU** la déclaration de cessation de l'activité de fabrication de varistances et de parafoudres sur le site des Ets SOULE après installation sur le nouveau site Parc d'Activité de la Haute Bigorre, Boulevard de l'Adour à BAGNERES DE BIGORRE transmise le 13 décembre 2004 par la SA AREVA PARAFOUDRES ;

**VU** le rapport du 2 avril 2007 du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - Groupe de subdivisions Hautes-Pyrénées/Gers portant procès-verbal de récolelement, constatant la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

**DONNE RECEPISSE** de sa déclaration de cessation d'activité à la S.A. AREVA PARAFOUDRES, Parc d'Activité de la Haute Bigorre, Boulevard de l'Adour à BAGNERES DE BIGORRE pour la fabrication de varistances et de parafoudres exercée sur le site des anciens Ets SOULE, 33, avenue du Général Leclerc à BAGNERES-DE-BIGORRE.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'ampliation de ce récépissé de déclaration de cessation d'activité sera notifiée à la S.A AREVA PARAFOUDRES, Parc d'Activité de la Haute Bigorre, Boulevard de l'Adour à BAGNERES DE BIGORRE

Une ampliation du présent récépissé sera affichée à la Mairie de BAGNERES-de-BIGORRE, pendant une durée minimale d'un mois.

Une autre ampliation sera adressée pour attribution, aux :

- Sous-Prefet de BAGNERES-de-BIGORRE,
- Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Groupe de Subdivisions Hautes-Pyrénées/Gers, Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Une ampliation sera adressée pour information au Président de la Communauté des Communes de la Haute Bigorre.

TARBES, le 15 mai 2007

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Signé : Galdéric SABATIER